

## **Rapport de la sous-commission du budget 2008 Dicastère de Monsieur Pierre Hainard**

### **Composition de la sous-commission**

M. Pierre-Alain Borel (PS)  
M. Pierre-André Monnard (Lib)  
M. Fabien Fivaz, rapporteur (Verts)

La sous-commission s'est réunie mardi 23 octobre 2007 de 8h00 à 11h30.

La sous-commission tient en premier lieu à remercier toutes les personnes présentes à la séance ainsi que l'ensemble du personnel pour son travail.

### **200 Services des bâtiments**

Un poste n'a pas été repourvu depuis 3 ans, il le sera en 2008. Ce poste est nécessaire au bon fonctionnement de ce service. Un demi-poste a été transféré au SUE.

Les achats de produits et matériel de nettoyage ont été regroupés dans le budget de ce service pour un montant global de CHF 155'800.-. Ceci devrait permettre de mieux gérer les achats et d'obtenir des meilleurs prix auprès des fournisseurs.

### **201 Bâtiments divers d'utilité publique**

L'ascenseur de la gare pose toujours autant de problèmes et le montant budgété pour son entretien a encore été révisé à la hausse. Ce problème devrait pourtant disparaître à l'avenir avec la construction de la passerelle de la gare et la reprise de l'ascenseur par les CFF.

### **740 Cimetière et centre funéraire**

Ce service rencontre en ce moment quelques problèmes au niveau du personnel. Plusieurs collaborateurs sont en congé pour raison de santé (3 à 4 personnes sur un total de 10) et un poste à 50% n'a actuellement pas pu être repourvu malgré des annonces, par manque de qualification des candidats. L'équipe est actuellement un peu déstabilisée et cela se voit au fait que l'entretien du cimetière n'est pas optimal.

Les achats de plantes sont en baisse car les dernières couches ont été terminées en 2007. De plus, la majorité des pensées et la totalité des bégonias sont fournis par les Espaces verts.

Des bruits courent au sein de la population comme quoi le cimetière des Eplatures serait rapidement désaffecté. Cette rumeur est fausse. Il n'y a

effectivement plus d'inhumation, mais la désaffectation du cimetière n'aura pas lieu avant 30 à 50 ans.

### **730 Services des Espaces verts**

Lors du budget 2007, le poste *Compostage* avait été réévalué pour tenir compte du fait que les Espaces verts de la ville s'occupent depuis cette année des jardins de la Gérance communale et de la Caisse de pensions du personnel communal. En fonction de l'expérience acquise, ce montant a été diminué de moitié pour 2008.

L'arbre de la victoire a été abattu en octobre 2007. Un nouvel arbre sera planté en novembre et financé par la Société d'horticulture à hauteur de CHF 1'500.-, comme il y a plus de 100 ans déjà.

Une partie du personnel de ce service est en congé maladie plus ou moins prolongé, principalement pour des problèmes de dos (5 personnes sur 30). A la voirie, des séances de gymnastique spécifiques sont organisées pour les collaborateurs. La Ville finance la moitié de l'abonnement. Un commissaire s'interroge sur la fiscalité de ce type de mesure en raison de l'introduction du nouveau certificat de salaire. Le dicastère prendra contact avec l'administration cantonale pour se renseigner.

### **123 Service informatique communal**

Le budget 2008 tient compte du transfert de ce service au sein de l'entité cantonale (SIEN). Un poste et demi reste au budget de la Ville. L'augmentation générale du budget par rapport aux comptes 2006 est principalement liée au fait qu'il y a deux ans, en période de crise, tout a été bloqué et qu'aujourd'hui, certains projets doivent être impérativement menés à bien et qu'une partie du matériel doit être modernisé.

Un commissaire s'interroge sur la pertinence du regroupement du Service informatique au sein du SIEN si cela n'entraîne pas, à terme, d'économies d'échelle. Il lui est répondu que ce ne sera pas au niveau des achats que des économies pourront être effectuées car ceux-ci sont cantonalisés depuis longtemps. Les économies seront plutôt réalisées au niveau de la maintenance et du développement conjoint d'applications et des synergies créées.

La durée d'amortissement du parc informatique a été portée à 8 ans, contre 4 auparavant. C'est un pari risqué. De plus, l'évolution des systèmes informatiques obligera les collectivités publiques à renouveler, dans environ deux ans, une partie importante de leur parc vieillissant. Les machines ne seront plus en *leasing* mais achetées, ce qui fera intervenir de relativement lourds investissements.

## **770 Géomatique**

La baisse des charges salariales résulte du passage à 80% de la cheffe de service.

Les fluctuations au poste *Acquisition des données* résultent du fait que les données sont achetées la première année et qu'ensuite la Ville paie encore un abonnement annuel, moindre, pour leur utilisation.

La Ville est pionnière dans le canton dans le domaine de la gestion dynamique des données spatiales. Par exemple, le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) est informatisé. La Ville ne fournit pas uniquement des plans, mais possède un outil de gestion dynamique qui lui permet de suivre finement l'évolution de la situation.

Actuellement, il n'y a pas de facture entre SIM SA et la Ville pour par exemple le projet de digitalisation du réseau d'eau potable. Ces données servent en effet à la fois à la Ville et à SIM SA.

Le service de géomatique est actuellement à un tournant de son évolution. Il est à la croisée des chemins (services) et trois scénarii ont été évoqués pour son développement :

1. Son intégration au SITN (Service d'information du territoire neuchâtelois, cantonal), une solution prématurée.
2. Le statu quo.
3. Faire le pari de la géomatique en engageant un-e technicien/ne en géomatique pour effectuer la mise à jour des données et la digitalisation et en vendant ensuite ces services à l'interne mais surtout à l'extérieur. Cette voie est privilégiée, mais des discussions sont encore en cours. La géomatique est finalement un bel outil qui est actuellement sous-utilisé en Ville et qu'il faudra développer à l'avenir.

## **710 Voirie-frais d'entretien**

Le personnel a diminué dans ce service, mais cette diminution est compensée par l'augmentation des traitements / charges de personnel. Le poste *Manifestations locales* a été déplacé du 900 au 710.

L'augmentation au poste *Entretien des bâtiments* résulte d'une normalisation par rapport à un budget « de crise » les années précédentes. Idéalement, 1% de la valeur du parc immobilier devrait être investi dans son entretien, soit environ CHF 230'000.-. Nous en sommes encore loin et certains bâtiments vieillissent, ce qui pourrait à terme nécessiter d'engager des sommes considérables pour régler cette situation.

Un investissement important devra être consenti à la STEP (environ 1 million) pour le traitement des boues de dépotoirs (bords de routes par exemple). Deux installations verront le jour dans le canton, et celle de la Chaux-de-Fonds traitera les boues de l'ensemble des routes du haut du canton.

### **711 Enlèvement de la neige**

Le poste *Signalisation routière* est créé pour montrer les coûts de pose et d'enlèvement des panneaux pour les mesures hivernales. A terme, une signalisation fixe devrait être posée, les services travaillent actuellement sur ce projet.

La Ville déneigera et salera les routes du canton dans le Haut. Un mandat de prestations a été signé avec le Canton et un agrégat de salage a été acheté. La facturation à l'Etat de ce mandat n'a pas pu être budgété, mais sera dans les comptes.

### **715 Service des ateliers**

La signalisation routière a été reprise du SDP et ce poste est en légère augmentation. Il a été adapté et la signalisation pour les pistes cyclables a été budgétée.

### **716 Enlèvement des déchets non valorisables**

2008 sera la dernière année où la taxe déchet sera prélevée. En 2009 (et au plus tard en 2010), elle devrait être remplacée par une taxe au sac et une taxe de base. Une augmentation de la taxe est probable au vu de l'épuisement de la réserve. La quantité de déchets incinérés est en augmentation, ce qui traduit la bonne santé de l'économie.

### **717 Enlèvement des déchets valorisables**

Dans le cadre du passage à la taxe au sac, un transfert des déchets non valorisables vers les déchets valorisables est à prévoir. En effet, les expériences ailleurs montrent que les habitants recyclent lorsqu'il y a une taxe au sac.

### **720 Station d'épuration**

La taxe d'épuration est volontairement maintenue plus haut que nécessaire pour couvrir les charges actuelles en prévision de la construction de l'exutoire qui engendrera des investissements importants.

Le poste *Recettes épurations des boues* est en augmentation et reflète la prise en charge des boues d'épuration de la France voisine (contrat : environ 200'000 €/an).

## **210 Gérance - secrétariat**

L'augmentation des charges de personnel est liée à un transfert interne d'un poste à 80% afin de permettre à la Gérance de gérer les nouvelles charges qui lui incombent, en particulier la reprise de la gestion de bâtiments de la Caisse de pensions du personnel communal (CPC) précédemment gérés par des gérances privées. Les nouveaux bâtiments de la CPC (Chemin perdu et Paddock) augmentent également le travail à fournir. Les honoraires de gérance sont eux aussi en augmentation proportionnelle.

Les taux des honoraires de gérance sont en baisse. De 5% dans le passé, ils sont passés à 4.75% en 2007 et passeront à 4.5% en 2008. Grâce aux nouveaux bâtiments de la CPC, le montant total devrait toutefois augmenter à partir de 2009.

Le chef de service est actuellement très occupé par le projet de gérance unique / caisse de pension unique. Il a en effet la charge de la réévaluation de tous les immeubles gérés par les caisses, 225 au total. Environ CHF 25'000.- ont été facturés pour ce « service » rendu aux caisses, dont nous profitons également, car la réévaluation totale aurait coûté environ CHF 500'000.- si elle avait été sous-traitée.

## **211 Bâtiments locatifs**

Le poste *Entretien des bâtiments* est actuellement trop bas pour les 105 immeubles de la Ville car des rénovations importantes sont nécessaires.

La rénovation des immeubles de la Ville est importante, mais peut poser des problèmes sociaux et un transfert de charges à l'aide sociale. En effet, la Ville joue un rôle important en louant des objets à des personnes qui se font refuser par les gérances privées.

Le montant des réserves pour rénovations est actuellement de CHF 1'800'000.- et ne sera sans doute pas utilisé comme annoncé en 2006.

## **212 Parkings**

La Ville gère le parking de l'hôpital et celui des Alérac. Cette année encore, la gestion du parking des Alérac devrait être transférée à la PPE, il ne reste en effet plus qu'une seule place à vendre.

L'augmentation des tarifs du parking de l'hôpital a impliqué une augmentation des recettes. La barrière a été foudroyée en 2007, l'ECAP a pris en charge sa réparation.

### **213 Bâtiment d'utilité mixte**

Les bâtiments d'utilité mixte sont : la Maison du peuple, l'Ancien stand, les Abattoirs, Doubs 34 ainsi que la grande halle de l'usine électrique. Une convention entre la Ville et SIM SA pour l'usine électrique est actuellement négociée, notamment pour régler le problème des frais de chauffage.

Aux Abattoirs, un bail de trois ans a été négocié en conciliation. Le boucher qui exploite actuellement une partie du complexe a accepté de quitter les locaux dès le moment où un permis de construire est délivré.

### **240 Domaines**

Les produits des loyers sont en augmentation suite à l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile et la renégociation du contrat avec l'entreprise Von Bergen SA. Le poste *Entretien des bâtiments* est en augmentation car des travaux urgents doivent être effectués dans une ferme.

### **205 Forêts**

Le budget de la Ville du Locle arrive généralement plus tard. D'après les indications de la ville, le budget semble maîtrisable et maîtrisé, sauf au poste des subventions du Canton et de la Confédération. En 2009, un investissement important devra être consenti pour la (re)construction de la cabane des bûcherons, actuellement délabrée (ils n'ont même pas de douche !). L'investissement est estimé à environ 1 million de francs et devrait être partiellement subventionné par le Canton et la Confédération (à hauteur de CHF 200'000.-).

Des coupes ont été retardées en 2006 mais ont ou seront rattrapées.

### **900 Administration générale (Services Industriels)**

Avec la création de SIRUN en 2008, l'éclairage public sera facturé à la Ville. Le dividende est bloqué à 6% pour des questions de fiscalité.

A l'avenir, la redevance d'utilisation du domaine public devra être inscrite sur les factures des clients.

Un commissaire demande qui gère l'éclairage public. Il est répondu que la Ville définit le concept d'éclairage et que SIM SA exécute les travaux.

### **911 Eaux-réseau**

La réserve Presta-Jogne est à nouveau approvisionnée à partir de 2008. Des réflexions sont en cours pour savoir si la construction du réservoir du Crêt-du-Locle ainsi que la station de filtration de la Corbatière peuvent être financées à l'aide de cette réserve.

## **Conclusion**

En conclusion, les commissaires tiennent encore une fois à remercier l'ensemble des personnes venues présenter le budget et l'ensemble du personnel dans les services pour le travail accompli.

Le rapporteur  
Fabien Fivaz